

Poursuivre la démarche synodale

Contribution à l'attention des groupes de réflexion 4 et 5 du Synode (14 mars 2025).

I- Il faut partir des besoins des communautés chrétiennes

Dans la ligne de la démarche synodale en cours, le premier critère théologique et pastoral doit être celui des **besoins des communautés chrétiennes**.

Ces besoins sont considérables, tant dans les villes qu'en milieu rural : certains lieux sont déjà des déserts religieux et spirituels.

En raison de la raréfaction rapide des ministres ordonnés qui ne fera que s'accroître selon les données mêmes de la Conférence des Évêques de France (1), il est urgent de susciter des équipes de baptisés, hommes et femmes, dans l'accueil, l'écoute, l'accompagnement, la présence en aumôneries (milieu scolaire et universitaire, hôpitaux, prison...), à l'animation liturgique, à l'animation de groupes de prière, de groupes bibliques, etc.

Ces fonctions, exercées de manière stable, feront l'objet d'une formation, d'une lettre d'envoi en mission et d'un mandat (à durée déterminée, avec obligation de rendre compte).

L'analyse des besoins des communautés conduira à la définition de **nouveaux ministères**. Ces nouveaux ministères doivent donner la possibilité d'offrir des sacrements et sacramentaux (mariage, sacrement des malades, miséricorde lorsque l'on a accompagné les personnes concernées...)(2).

Ces ministères pourront être confiés à des laïcs, hommes et femmes. A cet égard, il faut veiller à ce que dans tous les secteurs évoqués, quelques hommes soient actifs puisque les chrétiennes y sont déjà majoritairement présentes et engagées, même si le plus souvent ni leurs charismes, ni leur formation ne sont reconnus. Elles sont invisibilisées (3).

II- Qu'est-il possible de mettre en œuvre dès maintenant ?

- Susciter, d'urgence (tant qu'il reste des chrétiens et des chrétiennes dans les territoires) des responsables de communautés laïcs, hommes et femmes, des **responsables laïcs de secteur**, avec un prêtre de référence, itinérant. Ce modèle existe déjà depuis longtemps, en particulier en Amérique latine ; au Brésil, avec les communautés de base, ou au Chili (4), ou encore en Afrique avec les catéchistes.

- Mettre en œuvre ce qu'autorise déjà le **droit canon** : en particulier en matière de **prédication** ou commentaire de la Parole (cf. canon 766). L'ouverture aux baptisés compétents concerne tant les femmes que les hommes.

- Au plan de **la liturgie**, renoncer à toute ségrégation concernant les femmes et les petites filles. Par exemple, la séparation choquante entre les servants d'autel et les servantes d'assemblée est à abandonner immédiatement. Plus largement tous doivent se sentir accueillis fraternellement et à égalité, comme l'a rappelé Vatican II (5).

L'égale dignité de tous doit donc y être mise en valeur. La participation des femmes comme celle des enfants et des jeunes, des victimes, et de toutes les minorités, aidera à constituer de vraies communautés.

- A moyen terme, il serait également souhaitable de revoir le **lectionnaire**, en incluant davantage de figures féminines, en renonçant à certains textes qui apparaissent « sexistes », en actualisant des traductions que l'on sait inexactes.

Il conviendrait de commencer ce travail dès maintenant quand on sait le temps que cela prendra.

III- La question de l'égalité homme-femme n'est plus une option

Ce principe reconnu est cohérent avec l'Évangile.

- Nous demandons que **des commissions, mixtes et paritaires**, soient nommées pour veiller aux avancées synodales concernant la place des femmes dans l'Église, à la Curie et dans les diocèses. Les baptisés seront consultés sur leur composition, leur mode de fonctionnement et leur évaluation.

Au niveau de la Curie, on pourra mettre en place une forme de « **secrétariat à la condition féminine** » qualifié pour stimuler, évaluer et valider les initiatives.

Les jeunes occidentales se sentent culturellement étrangères dans nos liturgies qui se déclinent au masculin. Plus largement la consultation synodale a vérifié un malaise des femmes provenant de leur non-reconnaissance dans l'ensemble de l'Église. Il faut lui trouver des réponses. L'Église a un **défi** urgent à relever : trouver des modalités nouvelles pour que les femmes soient vraiment des protagonistes à part entière à tous les niveaux de la vie de l'Église, comme elles le sont de plus en plus dans la vie sociale. Il est essentiel que leur voix ait plus de poids et qu'elles bénéficient de davantage de reconnaissance et d'autorité.

La participation effective et égalitaire des femmes dans toutes les réalités ecclésiales et à tous les niveaux est une question urgente : gouvernance, pastorale, vie liturgique, sachant que des personnes laïques hommes et femmes, doivent être représentés et avoir un droit de vote délibératif dans les instances de l'Église, y compris la Conférence des Évêques de France, comme ce fut le cas dans le synode sur la synodalité.

Ces évolutions requièrent **une révision urgente du droit canon**, pour qu'on n'en reste pas aux exhortations.

Des **recherches théologiques et historiques** devront aussi être poursuivies ou des travaux existants pris en compte concernant, par exemple, le ministère ordonné et le flou entourant le « sacerdoce » dans beaucoup de présentations ; la théologie de la célébration et du partage eucharistiques. Les représentations de la sexualité doivent être révisées en se référant aux travaux des sciences humaines (6).

Notre souhait est que l'Église ne soit plus la cible d'un quadruple reproche : d'être patriarcale, cléricale, misogyne, sexiste.

Il en va de la possibilité d'annoncer l'Évangile comme Bonne Nouvelle pour le monde d'aujourd'hui ; il en va de la parole des baptisés et du renouveau de la crédibilité de l'institution,



Commission d'Étude sur la Place des Femmes dans l'Église (CEPFE)

contact@placedesfemmesdansleglise.fr

<https://placedesfemmesdansleglise.mystrikingly.com/>

Notes

1- Dans un document affiché au siège de la Conférence des Évêques de France, deux graphismes montrent la courbe inexorable vers le bas des effectifs du clergé et des religieux et religieuses. **En 2025, 10.000 prêtres sont en service ; en 2030, dans cinq ans, ils ne seront plus que 5000, et en 2040, ils avoisineront le zéro.** Les évêques, conscients de cette situation catastrophique, le manifestent-ils à tous leurs fidèles, en s'arrachant au déni actuel, en disant ouvertement et sans peur les raisons fortes qui justifient des changements, et en posant des gestes concrets, par exemple en confiant la charge de paroisses à des personnes laïques formées, hommes et femmes ?

2- Il en va de la Mission c'est à dire de l'annonce de l'Évangile. L'enjeu est de faire vivre des communautés chrétiennes, ou de les susciter : **il en va de la survie de l'Église catholique en certaines régions du monde.** Il est aussi de permettre aux baptisés de rendre compte de l'espérance qui est en eux : apprendre à formuler leur foi et se sentir légitimes de le faire.

3- En ces domaines les femmes ont une expérience et une **expertise** qui doivent être considérées comme un lieu d'enseignement théologique et pastoral.

4- Ce système existe dans le Sud du Chili (île de Chiloé) depuis le XVII^e siècle. Il a été mis en place par les Jésuites Aujourd'hui encore chaque communauté a son « fiscal ». Le mot désigne celui qui est officiellement le responsable de la communauté. Ces « fiscales » ont la charge de veiller pastoralement sur leurs communautés (célébrer les baptêmes, assurer la formation évangélique et la catéchèse, ainsi que l'animation liturgique et l'accompagnement spirituel de tous). C'est ce que les jésuites du XVII^e siècle appelaient « l'évangélisation en profondeur ». Et cela dure depuis quatre siècles. Cette coresponsabilité pastorale avec les laïcs existe encore aujourd'hui chez des Indiens du Mexique et des Guaranis du Paraguay, et cela a été le cas au Pérou jusqu'à l'expulsion des jésuites en 1773.

Ce système était vécu dans l'**Église primitive**, encore au Moyen-Age et dans certaines communautés religieuses.

L'Église de Corée est née à l'initiative de personnes laïques et a vécu pendant des décennies sans prêtres.

5- Comme l'a rappelé Vatican II, la célébration eucharistique n'est pas le domaine réservé des prêtres, mais le lieu où s'exerce **le sacerdoce commun de tous les baptisés** : «... tous concourent à l'offrande de l'Eucharistie ... Tous, chacun à sa manière, prennent leur part originale dans l'action liturgique » (Vatican II, Lumen Gentium n°11)

6- **Nous nous inquiétons** du développement d'entreprises **virilistes** de « masculinisation », encouragées par des communautés d'Église (pèlerinage ou pastorale genrés) ou encore d'entreprises **d'alterféminisme** ou de féminisme dit intégral, qui veulent assigner aux femmes des rôles traditionnels pensés comme immuables. Notre foi promeut la relation femmes et hommes.